

LANRODEC

NOVEMBRE 2025 | N°169



Photo de Marie Rannou-Nguyen

Un p'tit goût d'automne





MAIRIE

Le Bourg
22170 LANRODEC
02.96.32.61.61
contact@lanrodec.fr
www.lanrodec.fr



www.facebook.com/communelanrodec

Ouverture de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
Fermée les mardis et jeudis après-midi

Permanence d'un élu le samedi matin de
10 h 30 à 12 h 00

Le 1^{er} samedi du mois : Jean-Yves Jourden

Le 2^{ème} samedi du mois : Solène Steunou-Roquinarc'h

Le 3^{ème} samedi du mois : Emmanuel Dartailh

Le 4^{ème} samedi du mois : Aline Briand-Le François

Sommaire

Mot du Maire	3
Vie municipale	4
Vie communale	17
Vie scolaire	24
Vie associative	26
Vie culturelle	28
Intercommunalité	30
Infos pratiques	32

Publication de la commune de Lanrodec
Responsable de la publication : Alain Ollivier-Henry
Comité de rédaction : Commission communication
Photos : Maire de Lanrodec, Pixabay, associations, Nelly Ollivier-Henry
Photo de couverture : Marie Rannou-Nguyen
Distribution : La Poste
Tirage : 650 exemplaires - novembre 2025

ÉCOLE

Maternelle 02.96.32.63.57
Primaire / bureau de la directrice ... 02.96.32.63.64
Garderie 02.96.32.63.64
Restaurant scolaire 02.96.32.65.85

E-mail : ecoledelanrodec@gmail.com

BIBLIOTHÈQUE

Horaires (en période scolaire) :

- lundi et vendredi de 16 h 00 à 18 h 00
- mercredi de 15 h 00 à 18 h 00
- samedi de 10 h 00 à 12 h 00

Horaires (pendant les vacances scolaires) :

Le mercredi et le vendredi de 16 h 00 à 18 h 00

Téléphone : 02.96.32.65.07

E-mail : bibliotheque@lanrodec.fr

www.bibliotheque-lanrodec.fr

SERVICES COMMUNAUTAIRES

Leff Armor Communauté (siège)..... 02.96.70.17.04

Moulin de Blanchardeau CS60036

22290 Lanvollon

www.leffarmor.fr

Site de Châtelaudren-Plouagat 02.96.79.77.77

Petite enfance - La Cabane des P'tits Loups

02.96.79.72.75

4 bis Rue du collège

22170 Châtelaudren-Plouagat

Accueil de loisirs au Pass'Age..... 02.96.79.79.12

1 Rue du Collège

22170 Châtelaudren-Plouagat

Office du tourisme - Falaises d'Armor

2 Rue du Maillet

22170 Châtelaudren-Plouagat

www.falaisesdarmor.com

Téléphone : 02.96.79.77.71

DÉCHETTERIE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT

Période basse saison du 1^{er} novembre au 31 mars :

9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 17 h 00

Période haute saison du 1^{er} avril au 31 octobre :

8 h 30 - 12 h 00 / 13 h 30 - 18 h 00

Ouverte les lundis, mercredis (sauf le matin du 1^{er} mercredi du mois), vendredis, samedis

Fermée les mardis, jeudis et dimanches

Téléphone : 02.96.79.59.11



Ce bulletin communal de novembre est le bulletin de la rentrée.

Rentrée, comme rentrée scolaire où 117 élèves ont repris le chemin de l'école. L'équipe pédagogique et le personnel ont assuré cette rentrée qui s'est passée sans problème majeur. Un peu plus d'une vingtaine d'élèves dans chaque classe permettent aux enseignantes d'avoir du temps pour chaque enfant.

Rentrée également pour les travaux après la pause estivale. Les travaux pour la création d'une salle de réunion au boulodrome sont terminés. Au cimetière, les travaux d'enrobés ont été également achevés et la pose du columbarium est pratiquement terminée.

Une clôture a également été posée entre l'école et le terrain rue de Ploumagoar qui devrait abriter un futur lotissement.

Après la rentrée, va venir le temps du recueillement et du souvenir avec la cérémonie de l'Armistice de la guerre 1914 / 1918. Cette cérémonie se tiendra le mardi 11 novembre au Monument aux Morts. Ce 11 novembre, nous devons nous unir pour que perdure la flamme essentielle de la mémoire, la flamme essentielle du passage de témoin, celle encore qui doit rappeler particulièrement aux jeunes générations, combien les guerres sont meurtrières. Si cette commémoration a pour but initial de se souvenir, elle a, je crois, depuis son existence, l'ambition que nous puissions en tirer des leçons. Des leçons qui devraient nous donner à réfléchir, nous engager sur la voie de la paix.

Le vendredi 19 septembre, la Mairie a organisé une soirée de remises de médailles. Deux agents et cinq élus ont reçu la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale. Fabienne LEGER, Directrice Générale des Services, a reçu la médaille d'argent pour 20 années de service et Chantal JEGO, Adjoint Technique Principal, la médaille de vermeil pour 30 ans au service de la commune. Ces médailles remises à deux collaboratrices de la commune sont décernées en fonction de l'ancienne-

té bien sûr, mais elles viennent également récompenser la qualité du travail accompli.

Les élus, lorsqu'ils s'engagent dans la vie communale, n'attendent aucune reconnaissance particulière, ignorant bien souvent ce qui les attend et ce n'est qu'au fil des années qu'ils leur viennent un intérêt grandissant pour la chose publique. Ils travaillent au sein d'une équipe et avec elle, ils arrêtent des choix sur les réalisations qui serviront au mieux à l'intérêt général. Les mandats se succèdent, les conseillers aussi, mais quelques-uns résistent sachant s'adapter à chaque changement. C'est le cas pour nos 5 élus qui ont été honorés ce vendredi 19 septembre. Christiane DIRIDOLLOU s'est vue remettre la médaille d'argent, Joseph BARON, la médaille d'argent, Jean Yves JOURDEN, la médaille d'argent également. Dominique LARVOR a reçu la médaille d'argent pour 20 ans de mandat et la médaille de vermeil pour ses 30 ans d'élu. Puis ce fut le tour de Jean Pierre LE GOUX d'être honoré en recevant également la médaille d'argent et la médaille de vermeil.



Cette soirée a été l'occasion de remettre à Jean Pierre LE GOUX, ancien maire, le diplôme de Maire Honoraire. L'honorariat lui a été conféré par arrêté préfectoral à notre demande. Le Code Général des Collectivités Territoriales définit l'honorariat de façon suivante : « une distinction honorifique qui correspond à la volonté légitime d'exprimer la reconnaissance de la nation à l'égard de ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes, au service de leurs concitoyens, dans un esprit de civisme et de bénévolat ». Je crois que cette formule résume, on ne peut mieux les qualités qui jalonnent le parcours de Jean Pierre.

Le devoir de mémoire, le souvenir, le passage de témoin ainsi que la reconnaissance des personnes qui ont été au service de leurs concitoyens sont des valeurs qui me tiennent profondément à cœur...

Alain OLLIVIER-HENRY

Maire de Lanrodec

Décisions du Conseil Municipal

Séances des 10 avril, 28 mai, 2 juillet, 27 août et 1^{er} octobre 2025

10 AVRIL 2025

POINT SUR L'ÉCOLE

Visite de la PMI (protection maternelle et infantile)

Le mardi 25 mars, un agent de la Protection Maternelle et Infantile a visité l'accueil périscolaire conformément à ce qu'exige la loi, à savoir une visite tous les 5 ans.

Nous sommes dans l'attente du rapport de visite.

Convention avec Ansamble

La convention qui nous lie à l'entreprise de restauration Ansamble est caduque. En effet, il n'y a pas de date de fin de prestations sur cette convention. De ce fait, nous avons dénoncé la convention par lettre recommandée avec accusé de réception. Un nouvel appel d'offres sera lancé début mai. Nous nous rapprocherons du Service des marchés publics au Centre de Gestion pour établir le cahier des charges et lancer la procédure.

VOTE DES TAUX

Le Conseil Municipal procède au vote des taux d'imposition 2025 comme suit sans modification par rapport à l'année 2024 :

- Taxe foncière (bâti) : 40,06 %
- Taxe foncière (non bâti) : 101,47 %
- Taxe d'habitation : 17,61 %.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif communal 2025 qui se présente comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 491 930,34 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 298 143,62 €

ÉTAT RÉCAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLUS

L'article L. 2123-24-1-1 du CGCT impose depuis le 1er janvier 2025, préalablement au vote du budget communal, la présentation au Conseil Municipal d'un état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les élus siégeant au sein de leur conseil.

Le Maire présente à l'assemblée l'état 2024 des montants en euros par fonction et de manière nominative.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cet état qui n'a pas à faire l'usage d'un vote.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Le Conseil Municipal décide l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 100 000 € aux conditions suivantes :

- Taux : Euribor 3 mois + marge de 1 %
- Frais : 0,25 % du montant de la ligne, pas de commission de non-utilisation.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC BOURG – PROGRAMMATION « FONDS VERT »

L'État souhaite orienter des financements pour accélérer la sobriété énergétique et la modernisation des infrastructures sur le territoire. Dans le cadre du programme « Fonds Vert », Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le pro-

gramme de rénovation de l'éclairage public du bourg.

Il concerne la dépose de 13 lanternes existantes générant de la pollution lumineuse au Bourg et l'installation de 12 lanternes LED, plus performantes et économes en énergie.

Le SDE, porteur du projet, participe à la rénovation de l'éclairage public à hauteur de 30 % à 35 % du coût HT des travaux. La dotation « Fonds Vert » permettra ainsi d'abonder ce financement de 15 % supplémentaires.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'éclairage public rénovation EP bourg– Fonds Vert présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 11 000,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie) s'inscrit dans ce programme Fonds Vert.

Notre commune financera le projet à hauteur de 4 922,84 €.

FUTURS ACHATS ET TRAVAUX

Achat d'un robot tonte et achat d'un tracteur

Monsieur Jourden informe l'Assemblée que la commune va réceptionner à l'essai 3 robots pour la tonte du terrain de foot sur les 3 prochaines semaines.

Le Conseil Municipal autorise la Commission travaux à se positionner sur l'achat du robot à l'issue des essais.

Monsieur Jourden informe le Conseil Municipal qu'il est en recherche d'un tracteur d'occasion de 90 à 100 CV.

Le Conseil Municipal autorise la Commission travaux à se positionner sur l'achat du tracteur après essai et négociation.



Travaux enrobés

Monsieur Jourden informe l'assemblée que nous avons demandé des devis pour la réalisation d'enrobés :

- Au boulodrome de Kerprin (autour des allées de boules)
- Au boulodrome Rue Nen Clod (autour des allées de boules)
- Rue de Coat Nay (le long du parking de la salle des sports)
- Au cimetière (allées principales à enrober en rouge).

LOCAL BOULODROME

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de trois devis pour la création d'un local isolé dans le boulodrome au bourg.

Le Conseil Municipal décide de retenir la SARL Bourblanc de Saint-Jean-Kerdaniel, entreprise moins-disante, pour un montant de 18 628 € TTC. Le devis comprend des travaux de bardage, charpente et menuiserie.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis.

ACHAT AÉRATEUR

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour l'achat d'un aérateur pour le terrain des sports.

Le Conseil Municipal valide l'achat d'un aérateur Majar de type Aerovert 180C d'un montant de 4 271 € HT, soit 5 125 € TTC.

Caractéristiques :

- Attelage 3 points
- Largeur de travail : 1,80 m
- 60 couteaux de 20 cm
- Cuve de lestage plastique
- Rouleau lisse et décrotoir arrière

Le matériel sera garanti 2 ans pièces et main-d'œuvre.

L'Assemblée autorise le Maire à signer le devis.

ACHAT COLUMBARIUM

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des 4 devis reçus par les marbreries Morvan, Duegain, Madec et Rolland pour la pose et la

fourniture d'un columbarium au cimetière.

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Madec de Callac pour la fourniture et la pose d'un columbarium Orchidée 12 cases avec tablettes en granit rose. Il autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 8 036,82 € HT soit 9 644,18 € TTC.

CLÔTURE PROTHAIS

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des devis reçus pour l'aménagement d'une clôture entre l'école et la propriété Prothais.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise Thomas pour :

- la fourniture et la pose d'une clôture béton lisse ton pierre, scellément au béton 300 kg
- poteaux béton teintés pierre 2 rainures hauteur 1,75 m
- poteaux d'angles

Le montant du devis est de 16 656 €, 8 496 € à la charge de la Mairie et 8 160 € pour Mme et M. Prothais.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis.

CONVENTION AVEC LA DIRO

La loi n° 2014-774 du 7 juillet 2014, dite Loi Didier, vise à répartir les responsabilités et les charges financières concernant les ouvrages d'art de rétablissement des voies secondaires franchissant les routes nationales à 2X2 voies

À ce titre, la DIR Ouest (Direction Interdépartementale des Routes Ouest) a identifié un ouvrage d'art sur la commune qui doit faire l'objet d'une convention au titre de la Loi Didier : il s'agit du passage supérieur de Coat an Doc'h qui franchit la RN12 au PR 80+880 (Pont de Ker-mabon).

Selon une jurisprudence constante, les ponts appartiennent au gestionnaire de la voie portée, donc à la collectivité concernée dans les cas où la voie secondaire franchit la route nationale par-dessus (passage supérieur). A l'inverse quand la voie se-

condaire passe sous une RN (passage inférieur), le pont appartient à l'État qui en supporte la responsabilité de gestion et d'entretien et la charge.

En application de la loi de 2014, l'État a mis en place un dispositif d'aide financière pour les petites communes, dont le potentiel fiscal annuel est inférieur à 10 M€, ce qui est le cas de notre commune, pour la maintenance de ces ouvrages : prise en charge intégrale des frais de gestion des superstructures des ponts (surveillance, entretien, réparation), tandis que la commune doit assumer la charge financière de la voie portée et des équipements de superstructure de l'ouvrage (chaussée, trottoirs, joints de chaussées, dispositifs de retenue...).

La DIR Ouest nous a fait parvenir une convention.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de gestion et d'entretien d'ouvrages d'art de rétablissement de voies communales.

CONVENTION FOOTBALL

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une convention de la mise à disposition de nos installations sportives de la part du District de Football des Côtes d'Armor.

La signature de cette convention est la condition préalable au versement des subventions obtenues pour l'installation d'une clôture et d'un pare-ballons au Stade de Coat Nay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le principe de la convention de mise à disposition des installations sportives avec la Ligue de Football des Côtes d'Armor,
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

CONVENTIONS SANTÉ COMMUNALE

La Mairie a été démarchée par deux mutuelles, AXA et GROUPAMA qui souhaitent proposer aux habitants de la commune une offre santé communale accessible à tous et sans questionnaire médical : retraités, commerçants, artisans, agriculteurs...

Le but de cette mutuelle santé communale est pour les adhérents de bénéficier :

- D'un tarif groupe avantageux,
- D'un accès à une complémentaire santé modulable
- D'un contact avec un conseiller de proximité

Chacun des 2 interlocuteurs propose la mise en place de permanences en Mairie à compter du mois de mai.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec AXA et une convention avec GROUPAMA.

28 MAI 2025

POINT SUR L'ÉCOLE

Restauration scolaire

L'appel d'offres pour la restauration scolaire est lancé et une réponse est sollicitée pour le 10 juin prochain.

Le conseil municipal décide que la commission d'appel d'offres et la commission école se rassembleront afin de faire le point sur ce dossier.

POINT SUR LES TRAVAUX

Kerprin

Travaux effectués par l'entreprise Le Tallec

- Agrandissement parking
- Mise en place 0/30
- Sablage compactage : 13 155,10 € TTC

Travaux enrobé effectués par l'entreprise Thomas Paysage

- Préparation en 0/20 : 4 200,00 € TTC
- Fourniture et pose d'un tapis enrobé : 10 237,50 € TTC
- Pose d'une clôture : 3 619,20 € TTC

Travaux effectués par le SDE

- Remplacement de 2 lampes par du LED : 3 000,00 € TTC

Foyer

- Isolation + double cloison par l'entreprise Bourblanc : 3 597,47 € TTC
- 20 tables + 50 chaises chez Comat et Valco : 3 244,55 € TTC

Mairie

- Remplacement du défibrillateur (entreprise Schiller) : 1 011,60 € TTC

École

- Achat d'un panier de basket (entreprise Quali-Cité) : 1 298,88 € TTC

Terrain de foot

- 1 aérateur par RM Motoculture : 5 125,00 € TTC
- 1 robot de tonte chez Espace Eme-raude : 8 607,25 € TTC

Services techniques

- 1 tracteur Valtra avec bati et fourche plus godet BMS chez Alexandre : 43 200,00 € TTC

Voirie

Reprise du chemin desservant Coat Meur

- Devis en commun avec la commune de St Pever en cours

Effacement de réseaux par SDE

Programme sur 3 ans : 2026-207 et 2028 : Rue de Ploumagoar – Rue Nen Clod et Belanger

Fibre

Bâtiments communaux : Bibliothèque - Mairie et Kerprin

- Livraison matériel prévue à l'école et à la Mairie semaine 25.

Rénovation énergétique de l'école

- Fin de la consultation par l'ADAC pour recrutement d'un maître d'œuvre et APD : 29 juin 2025
- Mise en ligne du dossier semaine 23.

PLUiH

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des dernières informations concernant l'évolution du PLUiH de la commune.

Deux réunions ont eu lieu dernièrement : le 19 mai à Lanvollon puis le 22 mai à Plélo.

- A l'issue de ces réunions, il est convenu que quelques terrains puissent rester constructibles notamment dans le bourg (Rue Nen Clod, Belanger et Rue de Ploumagoar).
- Ces décisions devront être validées par Leff Armor Communauté lors d'une réunion prévue le 8 juillet prochain puis une enquête publique aura lieu avant la validation définitive par la Préfecture.

ZONES ZAER

Monsieur Le Maire rappelle que les zones d'accélération des énergies renouvelables avaient été validées par délibération du Conseil Municipal le 16 octobre 2025 et transmises au Référent Préfectoral Unique à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique.

Monsieur le Maire rappelle

- Qu'un premier CRE réuni le 2 octobre 2024 a rendu un premier avis constatant le caractère insuffisant des cartographies des ZAEnR au regard des objectifs régionaux, et que les communes ont été invitées à transmettre de nouvelles ZAEnR,
- Qu'une seconde relève a eu lieu en février 2025 portant sur l'identification de nouvelles zones identifiées. Ces zones ont été transmises au comité régional de l'énergie qui a rendu un nouvel avis le 30 avril 2025 dans les conditions prévues à l'article L.141-5-2, constatant que :

- ☐ Le potentiel estimé des ZAER de la filière solaire photovoltaïque s'inscrit dans la dynamique d'atteinte des objectifs et enjeux de développement ;
- ☐ Le potentiel estimé des autres filières reste à ce stade en deçà des objectifs de développement identifiés dans le SRADDET.

Les zones concernées sont les suivantes :



- Parkings de la commune : Kerprin – Coat an Doc'h et cimetière avec installation d'ombrières
- Toits de la commune avec installation de panneaux photovoltaïques
- Sol sur la zone 14 en bordure de la 4 voies avec installation de panneaux photovoltaïques
- Zone du Bourg et Coat an Doc'h pour réseau chaleur bois énergie
- Toute la commune pour la géothermie

Monsieur le Maire soumet ces zones à délibération.

Le Conseil Municipal, sous réserve de la modification de la zone d'ombrières sur Kerprin et de la zone de panneaux au sol située entre la RN 12 et la voie parallèle,

- Valide la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune, pour arrêter la cartographie, telle qu'exposée dans la présente délibération, et confirmée dans le dernier avis du Comité Régional de l'Energie.
- Valide la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le Sous-Préfet, référent préfectoral unique à l'instruction des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département des Côtes d'Armor en vue de son arrêté définitif.
- Valide l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L.151-31 du code de l'urbanisme.

PROJET ÉOLIEN

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à une proposition de l'établissement Nouvergies de Nogent-sur-Marne pour un projet éolien sur 2 secteurs de la commune de Lanrodec (en face de Goudemail et dans le Bois d'Avaugour).

PROJET D'ACQUISITION DES TERRAINS ROBERT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu les Consorts Robert, propriétaires de plusieurs parcelles situées sur la

commune, à la sortie du bourg en direction de Guingamp.

Ces derniers seraient potentiellement vendeurs, sachant qu'une partie des terrains se trouve en zone constructible près d'un hameau existant (Belanger) et l'autre partie borde le long de la Vallée.

VENTE D'UN DÉLAISSÉ À M. ET MME LE BARS DE SENVEN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'acquisition d'un délaissé communal par Monsieur et Madame Le Bars, au lieu-dit « Senven », délaissé qui borde leur propriété cadastrée section C numéro 761.

Le Conseil Municipal,

- Décide de vendre le délaissé communal jouxtant la parcelle cadastrée section C numéro 761 au prix de 5 € le m².
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

POMPES FUNÈBRES INTERCOMMUNALES

Le Conseil Municipal,

- Considérant l'exposé et la présentation faite à l'Assemblée exposant les caractéristiques de la SEM des pompes funèbres intercommunales et les avantages pour les habitants et la commune de l'acquisition d'une action,
- S'agissant d'une Société d'Economie Mixte, le capital social est ouvert à d'autres participants et notamment d'autres collectivités,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de l'acquisition d'une action de la SEM au prix de 500 €, en vue de faire bénéficier la population d'un service funéraire de qualité exercé par une entreprise publique locale dont la commune sera actionnaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'acquisition d'une action de la SEM des pompes funèbres intercommunales au prix de 500 €, et autorise Monsieur le Maire à procéder à tous les actes et

formalités y afférents et au paiement de ladite action.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONDS DE CONCOURS DU SDIS 22

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant : le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor (SDIS 22) a créé un fonds de concours visant à participer au financement de son parc roulant afin d'en enrayer le vieillissement.

Cette participation communale prend tout son sens puisque les pouvoirs de police administratives générales et spéciales confèrent au Maire la responsabilité de la distribution des secours sur son territoire ainsi que l'organisation de la Défense Extérieures Contre l'Incendie (DECI).

La politique de sécurité civile costarmoricaine s'appuie sur un maillage territorial de 59 centres d'incendie et de secours armés par 566 engins de secours, répartis comme suit :

- 150 poids lourds,
- 399 véhicules légers (ambulances, véhicules tout usage),
- 3 engins spéciaux affectés au CIS de Bréhat
- 23 moyens nautiques,
- 51 remorques ;

Ce fonds de concours vise à améliorer le renouvellement des véhicules de secours, aujourd'hui vieillissants. En effet, plus de 130 véhicules du SDIS ont dépassé leur date d'amortissement technique, imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pouvoir les remplacer. Avec des moyennes d'âge de réforme supérieures à 15 ans pour les ambulances et à 28 ans pour les engins incendie et porteurs d'eau, les pièces de rechange n'existent plus et ces véhicules ne répondent plus aux dernières normes de sécurité.

En raison des échéances à venir, le fonds de concours est proposé pour

une période de deux ans, sur les exercices 2025 et 2026.

Le Conseil Municipal, délibère et vote à main levée par 7 voix pour – 3 abstentions et 1 contre

- La participation annuelle au fonds de concours pour le financement du parc roulant du SDIS 22 est approuvée sur la base de 1,50 € par habitant (population DGF 2024).
- Une subvention d'investissement de 2 145 € est attribuée au SDIS 22 pour chacune des années du fonds de concours.
- La convention portant sur les exercices 2025 et 2026 est approuvée.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, article comptable 20415331 – Subventions d'équipement aux EPL à caractère administratif / Biens mobiliers, matériels et études.
- Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.

SITE INTERNET

La commission communication s'est réuni afin de faire le point sur le site internet hébergé jusqu'à aujourd'hui par Réseau des Communes sachant que la commune reste encore engagée pour 1 an auprès de Réseau des Communes, toutefois INTRAMUROS propose de compenser la dernière annuité en nous offrant la première année gratuitement.

Tarifs :

- Intramuros : 576 €/an
- Réseau des communes. : 697 €/an.

Les Associations et commerces pourront disposer d'un accès limité pour publier directement leurs actualités.

QUESTIONS DIVERSES

Fin d'année scolaire

Madame Aurélie Saintillan informe que l'association « les Ribines » va rencontrer les enseignantes en prévision pour la fin de l'année scolaire d'une randonnée pédestre avec les élèves.

Poubelles

Une action de contrôle des poubelles jaunes est en cours.

Accès déchetterie

La mise en place d'un QR Code est prévue sur les portables des administrés pour pouvoir accéder à la déchetterie.

Les autocollants « STOP PUB » vont remplacer les « OUI PUB ».

Affichage par les associations

La réglementation précise qu'un panneau d'affichage de 4 m² doit obligatoirement être mis à la disposition des Associations.

Les agents des services techniques seront en charge de le mettre en place.

2 JUILLET 2025

**CONVENTION DE
RESTAURATION
SCOLAIRE AU 1^{ER}
SEPTEMBRE 2025**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé en mai pour la fourniture et livraison en liaison chaude de repas cuisinés pour le restaurant scolaire.

Un seul et unique candidat nous a présenté son offre. Cette offre répond aux exigences de la Loi Egalim. Le marché sera conclu pour un an, du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 et reconductible par période annuelle au maximum 3 fois par tacite reconduction sans pouvoir excéder la fin de l'année scolaire 2029.

Les tarifs présentés par l'entreprise

Détail des prestations	Prix unitaire HT
Coût repas maternelle	2,84 €
Coût repas primaire	3,03 €
Coût repas adulte	3,03 €
Coûts fixes	1 970,59 €

Le Conseil Municipal décide de valider le choix de l'entreprise Ansamble de Vannes et autorise Monsieur Le Maire à notifier la décision

et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

FRESQUE À L'ÉCOLE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'Emmanuel Pajot, artiste peintre et animateur d'ateliers de pratiques artistiques pour la réalisation de 3 fresques à l'école. Il se chiffre à 2 558,15 € et comprend pour 838,15 € de matériel, 3 h de médiation à 50 € l'unité, les droits de monstration pour une exposition à la galerie et des frais de déplacement de l'ordre de 240 €.

Tous les enfants de l'école participeront au projet.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis.

LOTISSEMENT RUE DE PLOUMAGOAR

La Commune de Lanrodec a sollicité l'accompagnement de l'ADAC dans les études de faisabilité pour la création d'un lotissement Rue de Ploumagoar à destination d'habitat afin d'y proposer une offre de lots dont 2 affectés au logement social.

L'ADAC a déjà proposé 2 scénarios d'aménagement :

- 6 lots (lots de 320 à 405 m²) dont 2 lots sur une parcelle de 335 m² pour des logements sociaux – total des lots : 1750 m²
- 5 lots (lots de 320 à 630 m²) dont 2 lots sur une parcelle de 350 m² pour des pour des logements sociaux – total des lots : 1760 m²

L'ADAC nous propose un devis pour une assistance dans le recrutement d'un maître d'œuvre afin de mener à bien les études et travaux de notre opération de lotissement. Ce devis comprend :

- La définition et rédaction du pré programme de l'opération pour le recrutement du Maître d'œuvre : 500 € HT
- La rédaction du dossier de consultation du Maître d'œuvre (assistance à la rédaction du marché de maîtrise d'œuvre, analyse des offres, rédaction du rapport d'attribution et participation à la réunion



de démarrage avec le cabinet retenu) : 2 000 € HT

Monsieur Le Maire indique à l'Assemblée que la STEP (station d'épuration) de Pont Léan n'étant pas conforme, aucune extension d'urbanisation ne sera acceptée.

Les travaux de mise en conformité de la STEP étant programmés en octobre 2025, aucun permis d'aménager ne pourra être déposé avant cette mise en conformité.

La Consultation MOE (études et suivi travaux) et Géomètre Expert (topo, bornage) pourrait donc être lancée à l'automne avec le calendrier prévisionnel suivant :

- Consultation directe de MOE (3 mini) : début novembre
- Recrutement MOE : début janvier 2026
- Diag/esquisses : mi-février
- AVP : mi-mars
- Dépôt Permis d'aménager : début avril
- PRO/DCE : début juin
- Travaux réseaux et voirie (phase provisoire) : septembre/octobre 2026
- Livraison fin année 2026

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis de l'ADAC.

EFFACEMENT DE RÉSEAUX RUE DE PLOUMAGOAR

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) va procéder au renforcement du réseau électrique Rue de Ploumagoar : le montant des travaux totalement pris en charge par le SDE est de 96 500 €.

Les travaux d'effacement des réseaux Eclairage Public et Télécom pourraient être réalisés en coordination avec le réseau Basse Tension du SDE.

Si tel était le cas, le SDE prendra à sa charge le câblage de l'éclairage public, soit 8 500 €.

Le montant estimatif des travaux d'éclairage public serait de 34 800 €

dont 20 944,44 € à la charge de la commune.

Pour ce qui concerne les travaux d'infrastructures de communication électronique, le montant est estimé à 34 500 € à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal décide de procéder aux travaux d'effacement de réseaux dans la Rue de Ploumagoar.

Le Conseil Municipal approuve :

- Le projet d'aménagement de l'éclairage public « Rue de Ploumagoar » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 34 800,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie). A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 16 décembre 2022, notre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 20 944,44 €.
- Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques « Rue de Ploumagoar » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 34 500,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie). A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 16 décembre 2022, notre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 34 500,00 €.

FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2019 fixant la composition du Conseil Communautaire de Leff Armor Communauté,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du Conseil Communautaire de Leff Armor Communauté pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux : selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du Conseil Communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse,

cette majorité devant nécessairement comprendre le Conseil Municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

À défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2025, selon la procédure légale (de droit commun), le Préfet fixera à 49 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de Leff Armor Communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure de droit commun.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de Leff Armor Communauté, un accord local, fixant à 53 le nombre de sièges du Conseil Communautaire, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Voir tableau ci-contre

Total des sièges répartis : 53

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de Leff Armor Communauté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer, à 53 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de Leff Armor Communauté, comme présenté dans le tableau précédent, et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de délibération.

MÉDAILLES DU TRAVAIL

Commune	Pop. 2025	Nbre de conseillers communautaires titulaires
PLOUHA	4 677	7
CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT	3 968	5
PLÉLO	3 283	4
LANVOLLON	1 907	2
POMMERIT-LE-VICOMTE	1 842	2
GOUDELIN	1 716	2
PLEGUIEN	1 440	2
LANRODEC	1 380	2
PLOUVARA	1 149	2
PLERNEUF	1 119	2
BOQUEHO	1 054	2
MERZER	974	2
TREGOMEUR	947	2
PLUDUAL	737	2
SAINT-JEAN-KERDANIEL	691	2
TRESSIGNAUX	682	2
TREGUIDEL	630	1
GOMMENECH	552	1
BRINGOLO	510	1
LANNEBERT	431	1
LE FAOUËT	410	1
COHINIAC	397	1
SAINT-GILLES-LES-BOIS	389	1
SAINT-PEVER	388	1
TRÉMÉVEN	355	1
TREVEREC	224	1
SAINT-FIACRE	212	1
TOTAL	32 064	53
Tableau de fixation du nombre de sièges à Leff Armor Communauté		

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'un certain nombre d'élus et deux agents communaux vont recevoir la médaille du travail. La cérémonie est fixée au 19 septembre. La Commission Communication se chargera de l'organisation de la journée.

Au cours de cette cérémonie, plusieurs médailles du travail seront remises :

Médailles d'honneur régionale, départementale et communale :

- Jean-Yves Jourden : 20 ans (actuel 1er adjoint)
- Joseph Baron : 20 ans (encore conseiller municipal à ce jour)
- Dominique Larvor : 20 ans + 30 ans (encore conseiller municipal à ce jour)
- Christiane Diridollou : 20 ans (dernier mandat en 2020)

- Jean-Pierre Le Goux : 20 ans + 30 ans + Maire honoraire (conseiller municipal à ce jour). Ancien Maire de 1989 à septembre 2024.

Médailles du travail au personnel communal :

- Chantal Jégo : Adjoint technique Principal de 1ère classe (agent scolaire) : 30 ans
- Fabienne Léger : Rédacteur Principal de 1ère classe (Directrice Générale des Services) : 20 ans.

Monsieur Le Maire interroge l'Assemblée sur le versement d'une prime pour les agents communaux. Le Conseil Municipal décide d'allouer un montant de prime exceptionnelle de 15 € par année de travail.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CELTICS LANRODEC FUTSAL

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'Association Celtics Lanrodec Futsals afin de soutenir l'achat d'un tableau numérique.

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge une partie de la facture d'achat du tableau de score numérique de table pour intérieur et extérieur. Une subvention de 120 € leur sera versée.

QUESTIONS DIVERSES

Circulation à Kerguillerm

Un capteur a été installé à Kerguillerm pour une période de 15 jours afin de déterminer le nombre de véhicules qui y passent chaque jour (dans les 2 sens de circulation) et leur vitesse.

Les données recueillies nous permettront de mieux appréhender les aménagements de sécurité qui pourront être installés dans le secteur. L'ADAC travaille déjà sur le dossier.

Recensement de la population

La prochaine campagne de recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.



Madame Fabienne Léger est nommée coordonnateur communal. Un arrêté sera pris en ce sens.

Les agents recenseurs seront recrutés en septembre/octobre.

Rapport d'activités 2024 de Leff Armor Communauté

Le rapport d'activités 2024 de Leff Armor Communauté a été diffusé à l'ensemble des élus.

27 AOÛT 2025

POINT SUR LES TRAVAUX

École

La clôture entre l'école et la propriété Prothais est terminée. La surface restant à l'école est de 600 m².

Kerprin

Suite à l'incendie du local de stockage du 26 juillet dernier, la commune attend le passage des experts. Des devis seront sollicités par la suite pour effectuer les travaux.

Routes

Du point à temps va être réalisé courant septembre afin de renforcer certains endroits.

L'enrobé sur les voies communales sera réalisé en avril / mai 2026.

Épaveuse

Les voies communales sont nettoyées, reste les chemins d'exploitation à terminer.

Boulodrome

Le nouveau local sera opérationnel fin septembre.

Pare-ballons école

Acquisition d'un nouveau pare-ballons à installer au même endroit que le précédent.

Clôture

Les clôtures entre l'école et les propriétés Prothais et Le Guyader sont terminées. Ils ont participé pour la moitié des frais aux travaux.

POINT SUR L'ÉCOLE

Monsieur DARTIAILH informe le Conseil Municipal des différents points échangés avec la Directrice et la Commission Scolaire :

- 117 élèves inscrits à l'école.

- Les différents projets pédagogiques sont définis.
- Des plantations d'arbres fruitiers sont prévues dans le jardin qui va être déplacé à l'arrière du pare-ballons.
- Un nouveau panier de basket doit être installé.
- Une formation aux premiers secours est envisagée pour les classes des CM1 et CM2. La municipalité doit se renseigner sur cette formation.

RÉVISION DES TARIFS CANTINE-GARDERIE

Le Conseil Municipal vote les tarifs cantine-garderie pour l'année scolaire 2025-2026 comme suit :

Cantine : Application d'une tarification sociale, à trois tranches, selon le quotient familial de la CAF soit :

- De 0 à 850 € : 0,88 €
- De 851 à 1000 € : 0,99 €
- Plus de 1000 € : 3,22 €
- Adulte : 4,10 €

Garderie

- Tarif quart d'heure pour un quotient familial inférieur ou égal à 800 : 0,27 €
- Tarif quart d'heure pour un quotient familial supérieur à 800 : 0,46 €
- Tarif quart d'heure supplémentaire (après fermeture) : 5,00 €

RÉVISION DU PLUiH : AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ PAR LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ

Le Conseil Communautaire a prescrit par délibération en date du 26 octobre 2021 la révision générale n°1 de son PLUiH.

Conformément à l'article R153-5 du code de l'urbanisme, les communes membres de Leff Armor Communauté sont sollicitées pour émettre un avis sur le projet de PLUiH arrêté le 8 juillet 2025 dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Conformément à l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme, dans l'hypothèse où l'une des communes membres émettrait un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, le projet de PLUiH devra à nouveau être arrêté en conseil communautaire.

Objectifs et enjeux du PLUiH :

Les objectifs annoncés dans la délibération de prescription de la révision générale n°1 sont les suivants :

- Assurer la compatibilité du PLUiH de Leff Armor Communauté avec le SCOT du Pays de Guingamp en vigueur,
- Prendre en compte les nouvelles exigences légales intervenues depuis l'approbation du PLUiH
- Prendre en compte le projet de PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de Leff Armor Communauté en cours d'élaboration,
- Mettre en place une stratégie foncière qui favorise la vitalité des centre-bourgs : l'équilibre entre le renouvellement urbain et les extensions urbaines sera recherché,
- Soutenir l'activité agricole par une protection du foncier,
- Proposer un développement du territoire compatible avec ses futures capacités épuratoires
- Définir un besoin et une offre en logement permettant le parcours résidentiel des habitants (location, logements sociaux, logements adaptés, ...)
- Faire de Leff Armor Communauté un territoire attractif aussi bien en termes d'accueil d'entreprises et d'emplois, qu'en matière touristique,
- Préserver et valoriser la richesse paysagère et environnementale du territoire,
- Soutenir le développement des énergies renouvelables et maîtriser les consommations d'énergie
- Intégrer la problématique des déplacements à l'échelle des opérations d'aménagement.

Élaboration du PLUiH

La conférence intercommunale des Maires réunie le 13 septembre 2022 a défini les modalités de la collaboration communes/communauté de communes dans le cadre de la révision du PLUiH.

Les communes sont restées garantes de la proximité et en prise avec les réalités locales tandis que la Communauté de Communes a été garante d'un projet d'aménagement cohérent et solidaire du territoire.

Les personnes publiques associées ont été incluses à la majorité des comités de pilotage et ont été rencontrées à plusieurs reprises tout au long de l'élaboration du projet.

La concertation publique s'est tenue de manière continue durant la procédure.

Composition du PLUiH :

Il est composé des pièces réglementaires suivantes :

- Le rapport de présentation
- Le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Les orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Le Programme d'Orientations et d'Actions (POA)
- Le règlement graphique (zonage) et le règlement écrit
- L'évaluation environnementale
- Les annexes
- Les pièces administratives

Procédure

Dans le même délai de consultation des communes, le projet de PLUiH arrêté est également soumis à l'avis des personnes publiques associées. Il a également été transmis à l'autorité environnementale pour avis.

À l'issue de cette période, le projet de PLUiH accompagné de l'avis de l'autorité environnementale, des avis des communes et des personnes publiques associées ainsi que du bilan de la concertation, sera soumis à enquête publique (octobre/novembre 2025).

À l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête aura un mois pour remettre son rapport et ses conclusions motivées.

Afin d'étudier les avis des personnes consultées, les observations du public et le rapport de la commission d'enquête, une conférence intercommunale des Maires sera organisée.

Enfin, le PLUiH, éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations, sera approuvé par le Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable. La délibération sera affichée en Mairie et transmise à Leff Armor Communauté.

RÉGULARISATIONS TERRAINS

Monsieur le Maire rappelle le projet de la commune de Lanrodec de réaliser une opération à dominante d'habitat au 4 rue de Ploumagoar. Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières sises 4 rue de Ploumagoar à Lanrodec. Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune de Lanrodec a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière signée le 08 décembre 2023.

L'EPF Bretagne a acquis le 9 avril 2025 les terrains B n°1504, 1507, 1509, 1513, 1516, 1517, 1505, 1506, 1510, 1514 et 1518 appartenant à Mr et Mme Perrier.

L'échéance de la convention opérationnelle est fixée au 28 janvier 2031 : avant cette date, le foncier restant à charge par l'EPF Bretagne devra être cédé à la commune de Lanrodec ou à l'opérateur qu'elle aura désigné, pour la réalisation d'un projet s'inscrivant dans le respect des critères d'intervention de l'EPF Bretagne inscrits dans ladite convention, à savoir :

- A minima 50% de la surface de plancher du programme consacrée au logement ;
- Une densité minimale de 25 logements par hectare (sachant que les projets mixtes, 70 m² de surface de plancher d'équipements, services, activités ou commerces équivalent à un logement) ;

- Dans la partie du programme consacrée au logement : 20% minimum de logements locatifs sociaux de type PLUS-PLAI.

Le CAUE des Côtes d'Armor avait produit en 2023 une étude de faisabilité urbaine sur le sujet, concluant à la possibilité de produire environ 8 logements en construction neuve sur le tènement foncier. Cette étude sera à actualiser pour tenir compte de la réalité de l'emprise de terrain finalement acquise par l'EPF Bretagne à l'issue des négociations foncières.

Aussi, l'état des lieux physique présentant un écart important avec la situation cadastrale. Ainsi, un travail de division foncière a été mené avec le cabinet de géomètre-expert QUARTA. Un document modificatif du parcellaire cadastral a ainsi été publié à l'occasion de la signature de l'acte d'acquisition EPF-PERRIER en date du 09 avril 2025.

Il convient donc, dans la continuité de cette acquisition, de procéder aux régularisations foncières nécessaires.

Pour procéder au rachat de la parcelle cadastrée B n°1506 (pour 34m² de terrain), acquise par l'EPF Bretagne, la commune de Lanrodec désigne donc l'acquéreur Madame Agnès Le Guyader demeurant 6 rue de Ploumagoar.

Cet acquéreur est propriétaire des parcelles attenantes cadastrées B n°667 et 668 et cette cession a pour but de régulariser un empiètement de jardin, relevant d'une situation trentenaire.

Cette cession se fera au prix de 1 € TTC.

Pour procéder au rachat des parcelles cadastrées B n° 1505 - 1510 - 1518 - 1514 (pour 265 m²), acquises par l'EPF Bretagne, la commune de Lanrodec se désigne donc comme acquéreur.

La commune de Lanrodec est propriétaire des parcelles attenantes cadastrées B n°1030 et 1196 notamment (école publique) et cette cession a pour but de régulariser un empiètement de la cour d'école pri-



maire publique, relevant d'une situation trentenaire.

Cette cession se fera aux prix de 1 € TTC.

Considérant que pour mener à bien le projet à dominante d'habitat sis rue de Ploumagoar, la commune de Lanrodec a fait appel à l'EPF Bretagne pour acquérir et porter les emprises foncières nécessaires à sa réalisation, situées 4 rue de Ploumagoar.

Considérant les objectifs intermédiaires de régularisations foncières, il convient que l'EPF Bretagne procède aux cessions suivantes :

- Vente de la parcelle B 1506 de 34 m² à Mme Le Guyader à l'Euro symbolique afin de régulariser un empiètement de jardin relevant d'une situation trentenaire
- Vente des parcelles B 1505 – 1510 et 1514 de 265 m² à la Commune de Lanrodec pour l'Euro symbolique afin de régulariser un empiètement de la cour d'école primaire publique, relevant d'une situation trentenaire.

Considérant que la vente se fera sous le régime de la taxe sur la valeur ajoutée établie sur le prix total.

Considérant que la convention opérationnelle encadrant l'intervention de l'EPF Bretagne, signée le 08 décembre 2023 prévoit notamment le rappel des critères d'intervention de l'EPF Bretagne :

- A minima 50 % de la surface de plancher du programme consacrée au logement;
- Une densité minimale de 25 logements par hectare (sachant que pour les projets mixtes 70 m² de surface de plancher d'équipements, services, activités ou commerces équivalent à un logement) ;
- Dans la partie du programme consacrée au logement : 20% minimum de logements locatifs sociaux type PLUS-PLAI.

Considérant que ces critères devront être respectés sur le foncier qui restera en portage par l'EPF Bretagne, à savoir les parcelles cadastrées B n°1504 - 1507 - 1509 - 1516 - 1513

- 1517 respectant une surface de terrain de 2 013 m².

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Demande que soit procédé à la revente par l'EPF Bretagne de la parcelle cadastrée B n°1506 (pour 34m² de terrain), située sur la commune de Lanrodec, à Madame Le Guyader Agnès demeurant 6 rue de Ploumagoar au prix de 1 € TTC.

Demande que soit procédé au rachat des parcelles cadastrées section B n°1505 - 1518 - 1514 (pour 265 m² de terrain), situées à Lanrodec par la commune de Lanrodec, au prix de 1 € TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SDE : RÉFORME STATUTAIRE

Exposé : Réforme statutaire du SDE22

Par délibération de son comité syndical du 11 juillet 2025, le SDE22 a décidé de mettre en œuvre une réforme statutaire.

- Cette réforme a pour objectifs, d'améliorer et mettre à jour la rédaction des statuts du SDE22 au regard des évolutions législatives et réglementaires.
- L'objectif est de permettre une meilleure compréhension du fonctionnement et des compétences du SDE22 de la part de ses adhérents. Le SDE22 souhaite par cette révision statutaire réorganiser et clarifier son champ de compétences et de services complémentaires.

Concernant les compétences et activités

- Meilleure articulation entre les compétences obligatoires, accessoires, optionnelles et activités complémentaires conformément à la réglementation ;
- Champ de compétences proposées par le SDE22 inchangé, réécriture

exhaustive des compétences et activités pour une meilleure compréhension du cadre d'intervention du SDE22 ;

- Intégration de la notion de sécabilité au sein d'une même compétence pour permettre à une collectivité de ne pas être dessaisie de sa capacité d'intervention dans le domaine de l'énergie (transfert possible au SDE par « sections » de compétences définies dans les statuts) ;
- Les activités complémentaires sont réécrites pour apporter une plus grande souplesse dans l'accompagnement du SDE22 et ce sans opérer de transfert de compétence optionnelle.

Les principaux points relatifs à la gouvernance du SDE22 :

- Adaptation du périmètre des collèges du syndicat pour prendre en compte les évolutions territoriales intervenues ces dernières années, notamment la création de communes nouvelles et le regroupement des intercommunalités dans le département : le nombre des collèges est porté à 8, correspondant au périmètre des 8 EPCI ;
- Représentation des membres communaux du comité syndical inchangée (même mode électoral) - la désignation des membres EPCI au comité syndical selon un nouveau mode électif sans en changer le nombre total de 11 ;
- Réécriture des modalités de votes au comité : selon les compétences (écriture de la pratique existante) ;
- Répartition des contributions des membres : ajout d'un article 12 pour préciser que les contributions sont en fonction des compétences transférées et d'un règlement financier.

Désormais, conformément aux articles L.5211-5 CGT, l'assemblée délibérante de chaque membre du SDE22 doit se prononcer sur cette modification statutaire.

Le projet de statuts reprenant ces différentes évolutions, ainsi que la délibération du Comité Syndical du SDE22 du 11 juillet 2025 ont été

jointes à la convocation du Conseil Municipal.

Cela étant exposé, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver ce projet de statuts et annexes étant précisé que les modifications ne portent que sur le cadre statutaire réécrit. Les compétences transférées ou non par les communes ou EPCI, restent identiques.
- De préciser que ces nouveaux statuts ont vocation à entrer en vigueur à l'issue du second tour des élections municipales de 2026.
- Au terme du délai de 3 mois, et de la majorité qualifiée de vote concordant, le Comité Syndical adoptera définitivement ces statuts qui feront l'objet d'un envoi à la Préfecture pour prise d'arrêté préfectoral.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable pour chacune de ces décisions.

QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie de remise des médailles

Des devis ont été sollicités auprès de différents traiteurs par Mme Maryline Le Roy.

Mme Aline Briand-Le François est chargée des achats (nappes en papier, tissus,...).

Certains membres du Conseil Municipal se retrouveront sur place à Kerprin le 19 septembre à partir de 17 heures afin d'effectuer tous les préparatifs de la cérémonie.

11 Novembre

Le jour du 11 Novembre de cette année tombe un mardi soit en semaine.

Le Conseil Municipal décide de célébrer la cérémonie ce jour-là : Monument aux Morts à 11 h et repas au Moulin de Lanrodec ensuite. Réservations au repas en Mairie par e-mail ou téléphone.

1^{ER} OCTOBRE 2025

POINT SUR L'ÉCOLE

Contrôle de la SDJES

Chaque année des visites de contrôle des ACM (colos, ALSH, accueils périscolaires) sont effectués par les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports. Ces visites s'inscrivent dans la mission régionale d'inspection, de contrôle et d'évaluation conduite par la DRAJES. Notre accueil périscolaire a été visité le lundi 29 septembre. Il en ressort un certain nombre d'éléments qui tendent à dire que notre fonctionnement s'apparente plus à une garderie qu'un accueil périscolaire qui doit répondre à des normes strictes notamment en matière de qualification pour le personnel encadrant.

Voir tableau « **Distinction accueil périscolaire / garderie** » page ci-contre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de passer en garderie à compter du 1er janvier 2026 tout en conservant l'organisation actuelle.

POINT SUR LES TRAVAUX

Panneaux photovoltaïques (situation au 25/09/2025)

Monsieur Jourden informe l'Assemblée de la consommation et production des panneaux photovoltaïques depuis leur installation en janvier 2025.

Mairie - Bibliothèque

- Production : 15 564 kWh
- Consommation : 14 014 kWh
- Consommation de la production : 7 812 kWh
- Production vendue : 7 752 kWh

Consommation pôle scolaire pendant juillet / août par jour : 35 kW / jour

Depuis la rentrée, la consommation est passée à 130 kw/jour, du fait de la lumière l'électricité dans les salles

de classe et la reprise de l'activité cantine.

École

- Le Conseil Municipal décide l'achat d'un nouveau congélateur à clayettes d'une capacité de 150 litres pour remplacer le précédent congélateur de 350 litres qui est très ancien et énergivore.
- La clôture rigide avec pare-ballons derrière le but de foot dans la cour des grands pourrait être mise en place durant les vacances de la Toussaint.

Boudodrome : l'espace salle de réception sera terminé d'ici la fin de la semaine. Des tables et chaises du foyer y seront installées. Cette salle pourrait aussi servir de salle de réunion pour les associations. Deux boîtes à clés seront installées à l'extérieur.

Kerprin : l'expert est passé le 25 septembre à la suite de l'incendie du 26 juillet dernier. Le montant des dommages est estimé à 26 836.93 €.

Travaux cimetière : l'entreprise THOMAS est intervenue le mardi 23 septembre pour l'aménagement des allées en enrobé ainsi que le trottoir le long du parking de la salle des sports.

Kerguillerm : pose de 2 panneaux de limitation de vitesse entre « Le Guern » et « Pont Fine ».

Routes communales : une opération bouchage des trous en enrobé à froid a eu lieu sur l'ensemble de la commune. La campagne de gravillonnage sera décalée.

Chemins d'exploitation : dans plusieurs endroits, des dégradations de la chaussée sont constatées. Un reprofilage en 0/30 va être effectué.

Foyer : des tables et chaises neuves y ont été installées.



DISTINCTION ACCUEIL PERISCOLAIRE / GARDERIE

Accueil périscolaire	Garderie
relève du code de l'action sociale et des familles (CASF) > donc une déclaration auprès du SDJES via l'application SIAM (ou TAM-GAM)	ne relève pas du code (CASF) > pas de déclaration auprès du SDJES
obligation d'avoir un projet éducatif	pas d'obligation d'avoir un projet éducatif
obligation d'un document découlant du projet éducatif (souvent appelé projet pédagogique) > document obligatoire	pas de projet pédagogique obligatoire
taux d'encadrement à respecter (1 adulte pour 10 enfants dans le cadre d'un accueil périscolaire sans PEDT)	pas de taux d'encadrement à respecter mais l'obligation d'assurer la sécurité des mineurs
qualification obligatoire pour diriger : - BAFD ou équivalent au minimum - agent titulaire fonction public ayant pour grade : • attaché territorial, spécialité animation • animateur territorial • à titre accessoire : Cons territ socio-éducatif, éduc territorial EJE, éducateur territorial APS, assistant socio-éducatif territorial (spécialité educ spé)	pas de qualification minimale à avoir pour diriger
qualification obligatoire pour animer : - BAFA ou équivalent - agent titulaire fonction public ayant pour grade : • animateur territorial • adjoint territorial d'animation • à titre accessoire : ATSEM, éduc territorial EJE, éducateur territorial APS, moniteur-éducateur territorial, assistant socio-éducatif territorial (spécialité educ spé)	pas de qualification minimale pour animer/ surveiller
Pour information, 20% de l'équipe peut ne pas avoir de qualification	
aides possibles de la CAF (appelées "PSO Alsh")	pas nécessairement d'aide de la CAF

ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE DU CDG22 – CONVENTION DE PARTICIPATION MNT

Suite à une procédure de consultation, le Conseil d'Administration du CDG 22, a sélectionné comme organisme assureur la « Mutuelle Nationale Territoriale » pour la conclusion de la convention de participation pour le risque « Santé », applicable du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2031.

Les adhésions sont possibles au fil de l'eau jusqu'au 1er janvier 2031. Seuls les agents ayant souscrit un contrat lié à la convention de participation bénéficieront de la participation la

Le Conseil décide un montant de participation de 18 € brut/mois par

agent. Pas de versement de participation pour le conjoint ou les enfants. Pas de modulation.

Un dossier de saisine du Comité Social Territorial va être adressé au Centre de Gestion pour passage en commission le 27 novembre. L'adhésion des agents sera possible au 1er janvier après production de la délibération à la réception de l'avis de la CST et dénonciation de leur ancien contrat avant la date du 30 novembre 2025.

PROPOSITION D'ACHAT DES PARCELLES DES CONSORTS ROBERT AU BOURG

Monsieur Le Maire informe avoir reçu les Consorts Robert qui souhaiteraient vendre à la Commune 9 parcelles situées à Belanger.

Le Conseil Municipal exprime le souhait d'acquérir les parcelles suivantes :

- La parcelle n° B 692 (hors la maison) au prix de 8 € le m².
- La parcelle n° B 1086 (hors la partie constructible) au prix de 4 000 € l'hectare.
- Les parcelles B 166 et B 167 au prix de 4 000 € l'hectare.
- Les parcelles B 160, B 164, B 165, B 169 et B 170 au prix de 3 000 € l'hectare.

Il propose aux vendeurs une transaction de l'ordre de 50 000 €.

La commune prendrait à sa charge les frais de bornage des parcelles B 692 et B 1086 ainsi que les frais de notaire.

Un courrier sera expédié dans ce sens aux Consorts Robert.

TARIFS 2025 - COLUMBARIUM

Le columbarium sera installé au cimetière avant le 1er novembre. Il convient de désigner les tarifs pour l'année 2025 : Concession pour une case :

- Concession 15 ans : 400 €
- Concession 30 ans : 700 €
- Renouvellement concession 15 ans : 300 €

Les plaques seront à la charge des familles. Le modèle sera imposé par la Mairie.

LOCATION DE KERPRIN AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Les associations communales pourront avoir accès à la salle de Kerprin à raison de 3 week-ends (jours fériés et veille de fériés compris) par année civile. Une convention de mise à disposition à titre gratuit sera établie pour l'année. Un chèque de caution ainsi qu'une attestation d'assurance seront demandés en janvier chaque année.

QUESTIONS DIVERSES

Marché de Noël

Le marché de Noël aura lieu le dimanche 7 décembre à Kerprin. Claudie Le Meur-Bourdon prend la gestion des réservations des exposants. Le débit de boissons sera tenu par Le Bistrot.

Salon des maires

Le salon des Maires aura lieu à Paris du 18 au 20 novembre 2025. Pas d'inscription.

Visite du sénat

Une visite du Sénat est proposée le lundi 3 novembre. Monsieur Joseph Baron souhaite s'y inscrire. Participa-

tion de 50 €. Départ en car de Guingamp.

Bulletin communal

Madame Le Meur-Bourdon a lancé sur Facebook un concours de photos. Les photos les plus plébiscitées seront diffusées dans le bulletin communal d'octobre.

Repas du 11 Novembre

La cérémonie aura lieu le mardi 11 novembre à partir de 11 h 00.

Déroulement de la cérémonie :

- 11 h 00 : rassemblement devant la mairie
- 11 h 30 : dépôt de gerbe au monument aux morts : hommage aux Morts pour la France

- 12 h : vin d'honneur servi au Moulin de Lanrodec

Le repas sera servi au Moulin sur inscription et offert aux personnes de 65 ans et plus

Les personnes désireuses d'accompagner les invités pourront déjeuner en payant leur repas. Madame Maryline Le Roy est chargée du choix du repas. Réservation avant le 3 novembre

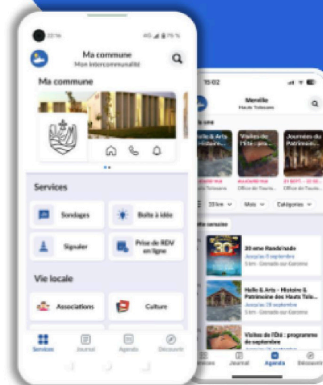
L'école participera à la commémoration du 11 novembre. Les élèves feront des lectures et chanteront la Marseillaise.



IntraMuros

Restez connecté(e) à votre territoire ! 

En partenariat avec  **AMF**
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ



communelanrodec

<https://www.facebook.com/communelanrodec>



ÉTAT CIVIL

Naissances

LAFFORGUE Amaya	26/04/2025	Pors Héry
LE COZ Loëvan	09/05/2025	Pont ar Bail
DEROUIN TAMIN Glenn, Marcel	30/05/2025	Château d'Avaugour
LE BOUCHER Mona	13/06/2025	Kerfouler
LE MEUR Mathilde, Gaëlle, Marie	15/09/2025	Sainte Marguerite
WEIS Maël	17/09/2025	Tréguéric
HUET Léane, Marie, Jeanne	30/09/2025	Kersteun



Décès

THORAVAL Hélène née BERNABÉ	07/03/2025
MORCELLE Danielle née GUÉGAN	20/03/2025
COURONNÉ Nadine	06/04/2025
ROBERT Arsène	20/04/2025
LE MOIGNE Pierre	24/04/2025
LE CLECH Jean-Pierre	29/04/2025
SAINTILLAN Hubert	28/06/2025
LE MOAN Annie née COAT	08/07/2025
LE PAGE Annick née LE MIGNOT	11/07/2025
GORREGUES Nicole née LE ROY	11/08/2025

URBANISME

Permis de construire

JOURDEN Sandra – Le Velec – Rénovation de 2 maisons d'habitation
COUVERT Léa – Kerouarin – Carport
LE FRIEC Kévin – Rue de Toulbay – Maison individuelle
TOUDIC Nicolas – Keriou – Modification réhausse charpente
JEZEQUEL Hector – Kermabon – Carport
LEON Louis – La Villeneuve – Extension garage
DELAPORTE Nicolas – Crescam – Garage
LE COUSTER Vincent – Kersteun – Annexe habitation
BANNIER Kévin – Keryvoalet – Hangar agricole
DELAPORTE Nicolas – Crescam – Garage

Déclarations préalables

Global Partners Energy – Kergoust – Panneaux photovoltaïques
RAOUL Fabrice – Coat Frost – Pergola
GRIGNARD Quentin – Pont Léan – Abattage d'arbres
AUROUX David – Kergabel – Abattage d'arbres
EPIDE – Coat an Doch – Volets sur bâtiment



Chantal Jégo

Adjoint technique Principal de
1^{ère} classe (agent scolaire)
Depuis 42 ans au service de la
commune.

Médaille de vermeil



Les médaillés, accompagnés sur la photo (de gauche à droite) du Maire, Alain OLLÉPRÉFET, Jean-Michel GEFROY (Président de Leff Armor Communauté) et Ronan



Fabienne Léger

Rédacteur Principal de 1^{ère} classe (Directrice Générale des
Services)
Depuis 28 ans au service de la
commune.

Médaille de bronze



Joseph Baron

Élu depuis 24 ans
Médaille de bronze

Christiane Diridollou

Élue durant 25 ans
Médaille de bronze



Jean-Yves Jourden

Élu depuis 24 ans
Médaille de bronze



*IVIER-HENRY, Gaëlle ROUTIER (Conseillère Départementale), Serge DELRIEU (Sous-
n KERDRAON (Président départemental de L'Association des Maires de France)*



Jean Pierre Le Goux

Élu depuis 36 ans, maire
pendant 35 ans.

Médaille de bronze et médaille
de vermeil

Nomination au titre de Maire
Honoraire



Dominique Larvor

Élu depuis 35 ans

Médaille de bronze et médaille
de vermeil

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES DE LANRODEC

Sur la commune, plusieurs solutions de garde sont proposées pour les jeunes enfants.

Vous trouverez ci-dessous la liste des assistantes maternelles agréées, avec le nombre d'agrément dont chacune dispose.

Pour connaître le nombre de places actuellement disponibles, nous vous recommandons de les contacter directement.

FEGER Magali	1 rue de Ploumagoar	4 places
GUILLANEUF Leslie	Parc Guidon	3 places
LE BLANCHE Katy	Le Guily	4 places
LE BRIS Sophie	Rue de Kerdanet	4 places
MOUTINHO Catia	Lot Parc an Traoun	4 places
THOUEMENT SHEN Qing	Cour des Miracles	3 places

Maison Assistantes Maternelles MAM'ZELLE COCCINELLE et MR PAPILLON à Kermabon :

FOUCAULT Sandrine	4 places
FROMENTEAU Nolwenn	4 places
MARTIN Elodie	4 places
RICHARD Nathalie	4 places

La liste est affichée à la Mairie avec les coordonnées de chacune.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie commémorative du 107^{ème} anniversaire de l'Armistice se déroulera le mardi 11 novembre 2025.

Ce rassemblement sera l'occasion de rendre hommage aux soldats morts durant la Guerre 14-18 et de déposer une gerbe au pied du monument aux morts en leur mémoire.

A l'issue de la cérémonie, aura lieu le traditionnel repas du 11 novembre qui sera servi au Moulin de Lanrodec par Yannick et Ekatarina MALLET. Les inscriptions sont possibles auprès du secrétariat de la Mairie ou par téléphone au 02.96.32.61.61 (date limite des inscriptions le 03/11/2025).

RECENSEMENT 2026

En 2026, notre commune réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier 2026.

Comment ça se passe ?

Début janvier, une lettre du Maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, repassera chez vous et vous fournira une notice Internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement (si vous n'avez pas Internet, l'agent recenseur pourra vous fournir des formulaires papier). Mais, se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 30 janvier 2026 ?

Contactez la commune par téléphone au 02.96.32.61.61. ou par e-mail à contact@lanrodec.fr

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la popu-

lation officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au Conseil Municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la Mairie.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site **le-recensement-et-moi.fr**.





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Insee

Mesurer pour comprendre

En partenariat avec votre commune

Recensement de la population 2026



Vos réponses aujourd'hui construisent la vie locale de demain.

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du 15 janvier 2026.
Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

**Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité
à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.**

 le-recensement-et-moi.fr

Plus d'informations également auprès de votre agent recenseur ou de votre mairie. Le recensement de la population est gratuit.

RENCONTRE AVEC MAËLYS HAUCHECORNE, JEUNE LANRODÉCIENNE ET DANSEUSE.



Une jeune danseuse passionnée qui, malgré son jeune âge, accumule déjà les distinctions et les succès. Récemment médaillée lors de concours, elle incarne la persévérance et la grâce. Mais au-delà de ces belles récompenses, Maëlys ne s'arrête pas là : elle fourmille déjà d'idées et de projets, souhaitant se diriger vers la voie de la professionnalisation.

Maëlys a obtenu le 5 avril 2025 une médaille d'or pour un 1er prix à l'unanimité en danse contemporaine au concours régional Bretagne de la Confédération Nationale de Danse, puis une nouvelle médaille d'or pour un 1er prix National France en danse contemporaine, au concours de la confédération nationale de danse, au Zénith Auvergne Rhône Alpes (Clermont Ferrand) qui a réuni plus de 4 000 danseurs de toute la France.

Elle poursuit ses projets en danse contemporaine avec :

- Une scène Jeunes Talents : Maëlys a été qualifiée pour la scène ouverte des jeunes talents du Domaine de la Roche Jagu (Ploézel), une représentation de sa création personnelle intitulée « Zénith », solo de danse contemporaine, qui a eu lieu le 22 juin 2025 au

Domaine de la Roche Jagu.

- Danseuse au sein de la Compagnie Contre-Courant : la Compagnie a remporté le concours des Regards Chorégraphiques de la Fédération Française de Danse : Concours Régional Bretagne remporté à Plougonvelin le 24 mai dernier avec une sélection pour le Concours National à Montluçon qui a eu lieu début juillet, remportant un diplôme de niveau National à la clé. La Compagnie Contre-Courant dansera lors de l'événement de « la Nuit de la Danse » le 22 Novembre 2025, à Bleu Pluriel.

Entre cours de danses, stages internationaux, concours et sa volonté de poursuivre ses études vers un cursus danse-études en conservatoire à compter de son entrée en lycée en 2026, une année de danse bien remplie !



VOTRE PHOTO EN UNE ! MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

Lors de la préparation de ce bulletin, la commission communication a eu l'idée de faire appel aux talents de photographe des habitants, en lançant un appel via la page Facebook de la commune. L'objectif : proposer une photo pour illustrer la couverture du bulletin.

De nombreux photographes se sont prêtés au jeu, et nous avons reçu plus de trentaine de clichés, tous plus beaux les uns que les autres. Les couleurs de l'automne étaient à l'honneur, avec des images de sentiers, de forêt, de champignons.... et superbes couchers ou levers de soleil.

Le vote pour départager les photos a été très serré, au point qu'un ultime vote a dû être organisé entre deux photos arrivées à égalité. Toujours au coude à coude, c'est finalement la photo d'un soleil de plomb en forêt qui a remporté la première place, avec 162 voix. La seconde photo, tout aussi magnifique, a récolté 160 voix !

Nous vous partageons ici la photo finaliste, car elle mérite aussi d'être mise en lumière, tout comme l'ensemble des clichés reçus.

Un grand merci aux photographes pour leur participation, ainsi que les nombreux votants !

Découvrez une sélection des photos présentées au concours.

La première place revient à la photo de Marie Rannou-Nguyen figurant en couverture de ce bulletin, et la deuxième place à celle de Maximilien Renault.

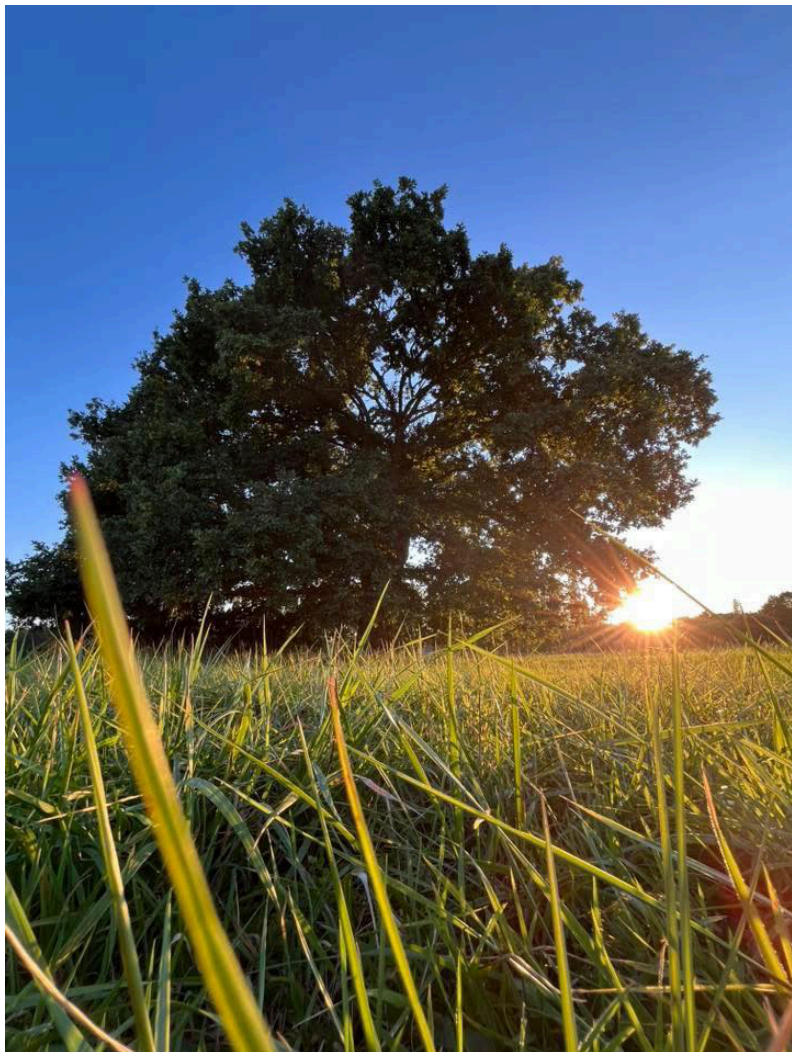


Photo de Maximilien Renault

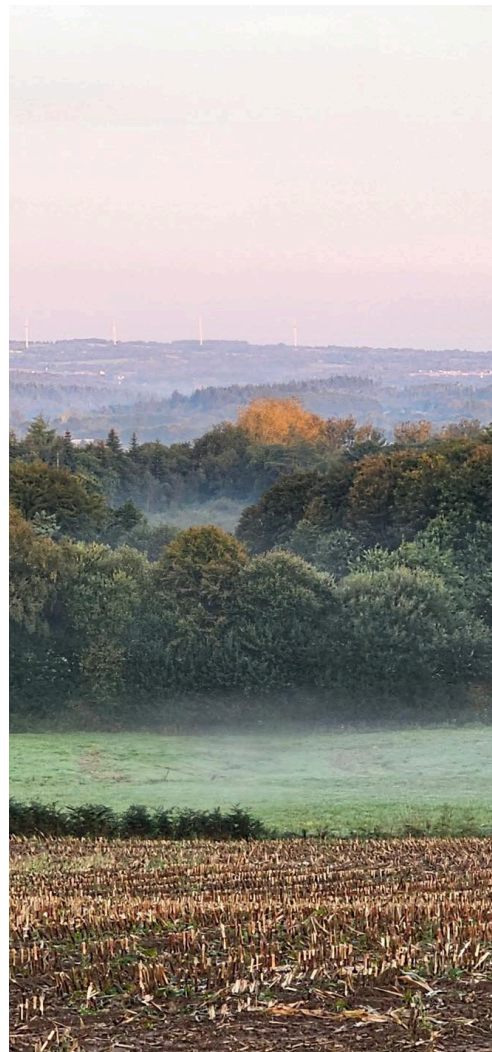


Photo de Mireille Le Buan

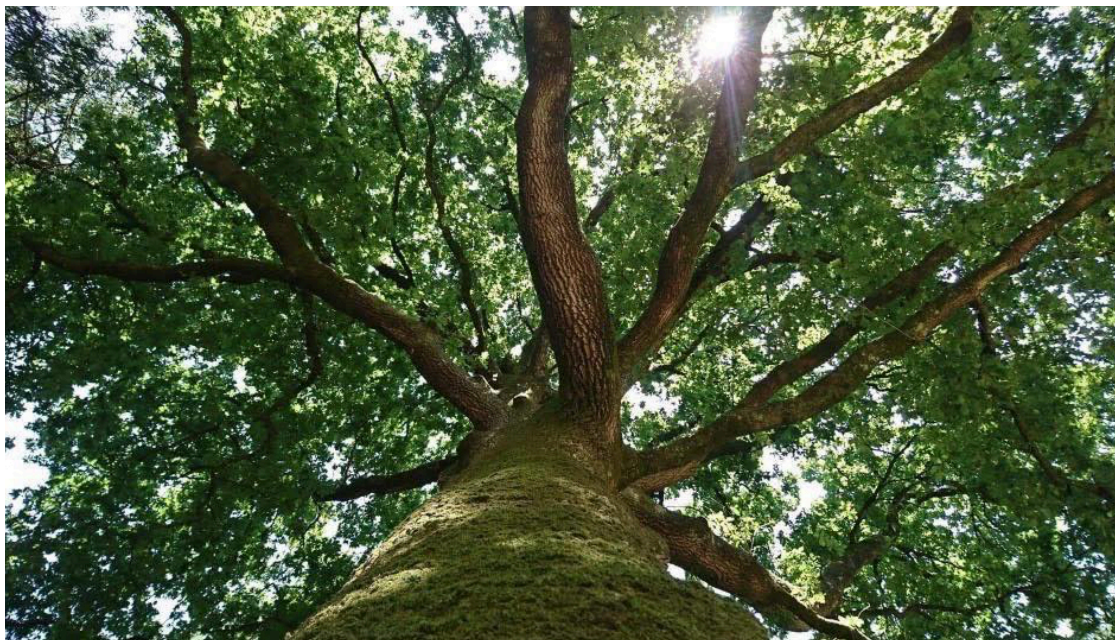


Photo de Caroline Stéphan

RENTRÉE SCOLAIRE 2025/2026

L'année scolaire écoulée a été riche en découvertes et en moments partagés. La Semaine bleue a permis d'organiser plusieurs actions intergénérationnelles qui ont beaucoup plu, tant aux enfants qu'aux aînés. Les CP et CE1 ont profité d'une classe découverte à Plévenon, tandis que les CE2 et CM ont beaucoup apprécié leur découverte du zoo de Branféré. Du côté des maternelles, le projet jardin et la sortie à la ferme pédagogique ont été une belle réussite, offrant aux plus jeunes une première approche ludique de la nature et du cycle des saisons.

Cette nouvelle année s'annonce tout aussi prometteuse. Le jardin pédagogique devrait se poursuivre en maternelle, tandis que les élèves d'élémentaire bénéficieront de séances de judo, permettant de développer à la fois confiance et respect de soi et de l'autre. Plusieurs projets artistiques viendront également rythmer l'année : participation à La Grande Lessive, du chant-chorale proposé en partenariat avec Leff Armor Communauté ainsi que la réalisation d'une fresque collective avec l'artiste E. Pajot.

La rentrée s'est déroulée dans de très bonnes conditions : l'école compte toujours cinq classes, accueillant environ 120 élèves, encadrés par une équipe enseignante stable et investie.

Un beau programme en perspective, pour que chaque élève puisse apprendre, s'épanouir et grandir dans un cadre stimulant et bienveillant.

2024/2025



Les CP et CE1 en séjour nature à Plévenon



Les CE2 et CM au zoo de Branféré



Les maternelles à la ferme pédagogique

2025/2026

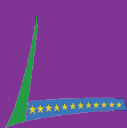


Les maternelles en pleine activité à l'accueil du matin

Les CE2-CM1, prêts pour une nouvelle année



Les CP et CE1 découvrent la galerie de Lanrodec et la technique de l'aquarelle avec Marie-Gilles Le Bars



AMICALE LAÏQUE DE LANRODEC

Amicale Laïque – Compte rendu et dates à retenir

L'Amicale Laïque s'est réunie le **mardi 7 octobre 2025** pour préparer les événements de l'année scolaire à venir. Dans une ambiance conviviale, les membres du bureau ont établi le calendrier des principales manifestations destinées à faire vivre la vie scolaire et associative de notre commune.

Dates à retenir :

- **Goûter avant les vacances** : vendredi 17 octobre à 16 h
- **Boum d'Halloween** : dimanche 26 octobre
- **Soirée raclette** : vendredi 7 février
- **Loto** : samedi 22 mars
- **Photos de classe** : jeudi 22 mai
- **Kermesse de fin d'année** : samedi 28 juin

Ces moments sont l'occasion de se retrouver dans la bonne humeur, de renforcer les liens entre les familles et de soutenir les projets des écoles.

Composition du bureau 2025-2026 :

- **Présidents** : Mélanie et Vincent
- **Trésorière** : Élodie, adjointe Marie
- **Secrétaires** : Marina et Linda

L'Amicale Laïque remercie tous les bénévoles et parents pour leur engagement et leur participation et particulièrement Stéphane Toupin et Gaëtan le Moine pour leurs nombreuses années de dévouement.

N'hésitez pas à rejoindre l'équipe ou à venir prêter main-forte lors des prochains événements !

Contact : amicalelaiquelanrodec@yahoo.fr



M. le Maire Honoraire, le bureau et les membres d' l'Amicale Laïque et M. Le Maire de Lanrodec



DANCING KIDS LANRODEC

Créée en juillet 2025, Dancing Kids Lanrodec est une association sportive de loisirs (loi 1901) à but non lucratif. Elle propose une pratique de la danse sans esprit de compétition, dans une ambiance conviviale.

À ce jour, l'association compte déjà 30 adhérents. Elle accueille filles et garçons à partir de 4 ans.

Les entraînements ont lieu le samedi après-midi dans la salle de sport de Lanrodec et sont répartis en trois sections :

- 14 h à 16 h : enfants de 7 à 11 ans
- 16 h à 17 h : enfants de 4 à 6 ans
- 14 h à 17 h : jeunes de 11 ans et plus

Au Dancing Kids Lanrodec, on danse sur des musiques variées, avec ou sans accessoires. Les accessoires utilisés sont multiples : chapeaux, bâtons de majorette, cerceaux, pompons, rubans de gymnastique rythmique... Les enfants évoluent en équipe, en duo ou en solo, selon leurs envies.

Les entraînements sont encadrés bénévolement par Mme Gwenaëlle Gressus, créatrice et présidente de l'association.

☎ Pour tout renseignement : 06.77.36.02.41

📱 Retrouvez-nous également sur Facebook : Dancing Kids Lanrodec



YOGA TO THE MOON

Les cours ont repris avec Julien et se déroulent à la salle de motricité de l'école le jeudi soir :

- 1^{er} cours : 18 h15
- 2^{ème} cours : 19 h 35

Il reste encore quelques places disponibles, n'hésitez pas à vous inscrire !

Contact : M. CADIOU 06.84.75.98.35



CLUB DE LA VALLÉE

Le dimanche 28 septembre, le Club de la Vallée a organisé un loto à la salle de Kerprin. Cette manifestation a rencontré un franc succès, réunissant un grand nombre de participants.

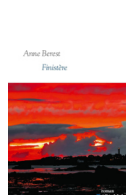
Fort de cette belle participation, le club vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour la prochaine édition prévue l'année prochaine.

Pour rappel, le Club de la Vallée se réunit deux fois par mois, le mardi, pour diverses activités et moments de convivialité ouverts à tous les adhérents.

Contact : Marthe au 06.87.97.26.28

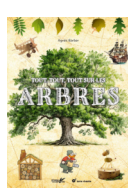


NOUVEAUTÉS ADULTE



- Dan Brown - Le secret des secrets
- Christian Signol - D'une beauté sauvage
- Gilles Legardinier - La compagnie des heureux hasards
- Patricia Läckberg et Henrik Fexeus - Mirage
- Danielle Steel - Suspect
- Anne Berest - Finistère
- Harlan Coben - Rappelle-toi
- Viveca Sten - Pistes noires
- Freida McFadden - La femme de ménage se marie
- Valentin Musso - Voici demain
- Franck Bouysse - Entre toutes
- Michel Bussi - Les ombres du monde
- Sophie Kinsella - Comment tu te sens ?
- Jojo Moyes - Nos vies sous le même ciel

NOUVEAUTÉS JEUNESSE



- One Piece T. 110
- Animal Jack T. 9 et T. 10
- Max et Lili sont en colère
- Agnès Barber - Tout, tout, tout sur les arbres
- Sissi Briche - Satomi et le souffle de vie
- La Grande Imagerie : les femmes célèbres
- La Grande Imagerie : la mythologie grecque
- La Grande Imagerie : La lune
- Audrey Guillier et Anne Pomel - Nous les préados
- Les Schtroumps T. 43 : Le Trophée des Schtroumpfs
- Mes p'tits pourquoi : Non pas l'école
- L'Atelier des Sorciers T. 14
- Hervé Le Goff - Grrrizly
- Béatrice Veillon - La famille Oukilé à l'école

Horaires de la bibliothèque

Pendant la période scolaire :

Lundi & Vendredi 16 h 00 à 18 h 00
Mercredi 15 h 00 à 18 h 00
Samedi 10 h 00 à 12 h 00

Pendant les vacances scolaires :

Mercredi et Vendredi de 16 h 00 à 18 h 00.



Boîte de retour

La bibliothèque est équipée d'une boîte de retour. Elle vous permet de déposer les livres à rendre en dehors des horaires d'ouverture.



GALERIE COMMUNALE

Programme de la galerie communale

2025

Du 7 au 30 novembre, vernissage le vendredi 7 novembre : le sculpteur Jacques Dumas et les photographes : Henri Guillou et Pascal Le Coz

Du 5 décembre au 4 janvier 2026, vernissage le 4 décembre : le peintre Gilles Sauvaget

2026

Du 9 au 31 janvier, vernissage le 9 janvier : «So British» avec les peintres Frances Langley et Emma Gale

Du 6 février au 1^{er} mars, vernissage le 6 février 2026 Jardin fleuri avec la peintre Marie Claire Guichebaron et la sculptrice Malo

Du 6 au 29 mars, vernissage le 6 mars 2026 : la peintre Mado Cabaret et un sculpteur

Du 1^{er} au 31 mai, vernissage le jeudi 30 avril 2026 : le peintre Emmanuel Pajot dans le cadre d'un travail avec les élèves de l'école et créateur Willy Lebeau. Visite de l'exposition le 4 et 5 mai des écoliers en présence d'Emmanuel Pajot.

Du 5 au 26 juin vernissage le vendredi 5 juin 2026 : de la peintre Anne Gaëlle Paraire et le sculpteur Denis Thomas

Du 3 juillet au 26 août vernissage le 3 juillet 2026 : exposition collective des artistes de la Ruche des Arts.

Lanrodec

La Galerie "Terres d'Arts"




Pascal Le Coz



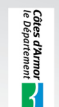
Jacques Dumas

Portraits

Henri Guillou

7 au 30 novembre 2025





Exposition de Pascal LE COZ, Henri GUILLOU et Jacques DUMAS du 7 au 30 novembre 2025

La Galerie communale est ouverte tous les jours et le samedi matin de 10h à 12h (sauf mardi et jeudi après-midi, samedi pendant les vacances scolaires) de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, entrée libre.
En présence d'artistes le dimanche de 15h à 18h.

GESTION DES DECHETS

Leff Armor Communauté : un territoire exemplaire... mais encore perfectible dans la gestion des déchets

Leff Armor Communauté gère la collecte de vos déchets, que ce soit le ramassage de vos poubelles en porte à porte (bacs jaunes et bacs noirs), ou la gestion des 3 déchetteries qui maillent le territoire.

En 2024, où en sont les habitants de Leff Armor avec la gestion de leurs déchets ?

Selon les chiffres 2024 de Citéo (Eco-organisme d'intérêt général) : en France, un habitant produit en moyenne 245 kg d'ordures ménagères résiduelles;

sur Leff Armor Communauté la poubelle noire représente seulement 140 kg par habitant et par an.

De même, les Français ont trié 72 kg de déchets recyclables, tandis que sur le territoire de Leff Armor, les habitants ont déposé plus de 128 kg dans leur poubelle jaune (papiers, plastiques, métaux, etc.) et dans les containers à verre.

Leff Armor communauté se distingue donc largement de la moyenne nationale.

Mais, nous pouvons encore agir !

Les déchets de la poubelle noire partent vers le site d'enfouissement,

ils sont alors enterrés, sans valorisation de matière.

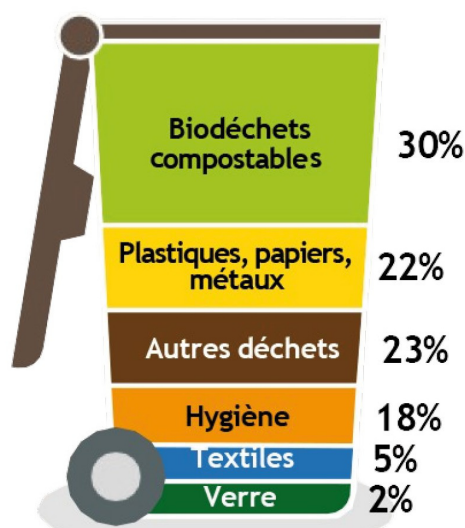
Une partie importante des déchets que nous mettons dans la poubelle noire pourrait être valorisée. Pour exemple, il reste encore 22 kg de biodéchets (épluchures, marc de café, restes de repas, etc...) qui pourraient être compostés !

Réduire nos déchets, c'est limiter la pollution, préserver les ressources naturelles et contenir les coûts de traitement. En somme, réduire nos déchets, c'est un geste pour la planète !

NOUS POUVONS ENCORE AGIR !

LEFFARMOR
communauté

En 2024, mon bac d'ordures ménagères est composé de :



➔ **Chiche ! Et si je réduisais le volume de mon bac de 59% ?**

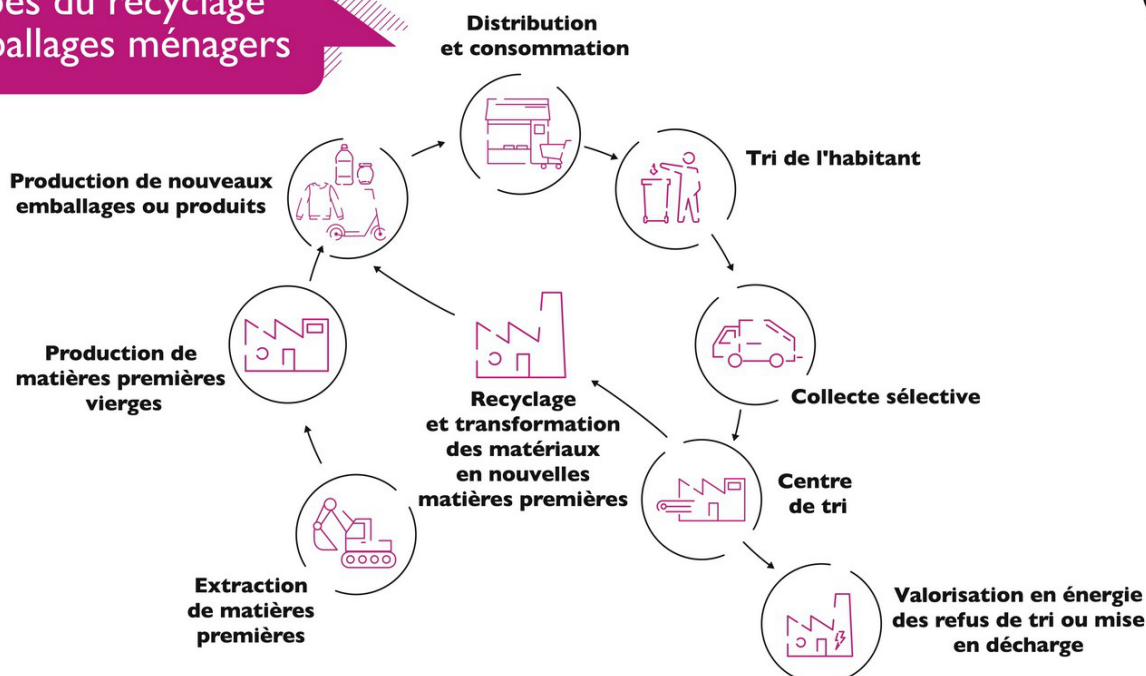
Pour réduire mon volume d'ordures ménagères, je pense à :

- ➔ Mettre les biodéchets compostables dans le composteur **(-30%)**
- ➔ Mettre les emballages (plastiques, papiers et métaux) dans la poubelle jaune **(-22%)**
- ➔ Mettre les textiles dans les « bornes à vêtements » **(-5%)**
- ➔ Mettre les verres dans les points d'apport volontaires **(-2%)**

Le saviez-vous ?

Un emballage bien trié devient une nouvelle ressource :

Les étapes du recyclage des emballages ménagers



Et si vous participiez à un atelier déchets verts ?

Leff Armor Communauté propose des Ateliers pour utiliser vos déchets verts dans votre jardin, favoriser la biodiversité, enrichir les sols et faciliter l'entretien du jardin.

Des composteurs sont également disponibles à tarif préférentiel auprès du Service Gestion des déchets de Leff Armor Communauté.

Contact : 02 96 79 77 99

dechets@leffarmor.fr

www.leffarmor.fr

DÉCHETS VERTS : LES UTILISER AUTREMENT

PARTICIPEZ AUX ATELIERS DE LEFF ARMOR !

MULCHING

> tondre sans ramassage,
en broyant finement l'herbe



PAILLAGE

> placer du broyat, des feuilles mortes
au pied de vos plantes/arbustes
> nourrit et/ou protège votre sol



COMPOSTAGE

> création de compost
> déchets de cuisine (épluchures de
fruits et légumes, fleurs fanées, sachets
de thé...)



ATELIER À LANRODEC

MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025 // 17H30

MAIRIE DE LANRODEC // GRATUIT // OUVERT À TOUS

LEFFARMOR
communauté

INFOS - WWW.LEFFARMOR.FR/COMPOSTAGE



ELECTEUR – MODE D'EMPLOI

Pour pouvoir voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales. Vous pouvez désormais vérifier si vous êtes déjà inscrit sur les listes électorales sur le site : [service.public.fr/particuliers/services en ligne](http://service.public.fr/particuliers/services/en-ligne).

Les conditions pour être électeur :

- avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection,
- être français (un citoyen européen résidant en France peut demander à s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour voter aux élections municipales et européennes).

Pour justifier de ces deux conditions, vous devrez présenter votre pièce d'identité.

Pour s'inscrire sur les listes électorales de Lanrodec, vous devrez justifier :

- soit de votre domicile à Lanrodec,
- soit du paiement d'impôts locaux sur la commune (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière) depuis au moins 2 ans,
- soit de votre résidence à Lanrodec (effective et continue depuis au moins 6 mois),
- soit de votre qualité de gérant ou associé majoritaire depuis au moins 2 ans d'une société inscrite au rôle des contributions communales de Lanrodec depuis au moins 2 ans.

Comment s'inscrire ?

- **soit en ligne sur service-public.fr** rubrique « Papiers-Citoyenneté » et joindre la version numérisée de votre justificatif de domicile et de votre pièce d'identité,
- **soit en Mairie** : en vous présentant vous-même muni de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ou par l'intermédiaire d'une tierce personne qui devra se présenter munie d'un document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir, des justificatifs d'identité et de domicile vous concernant et du CERFA n°12669*02 complété,
- **soit par courrier** en faisant parvenir à la mairie de Lanrodec : le formulaire CERFA n°12669*02 complété et la photocopie de votre justificatif d'identité et de votre justificatif de domicile.

A noter :

Les jeunes atteignant 18 ans (s'il a fait la démarche de recensement à l'âge de 16 ans) et les personnes devenues françaises seront inscrits automatiquement sur les listes électorales.

L'ensemble des électeurs recevront une nouvelle carte électorale, expédiée à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1^{er} tour des prochaines élections. Si cette dernière ne vous était pas distribuée avant l'élection, vous pourrez la récupérer dans votre bureau de vote.

Ma procuration 100 %
dématérialisée

1



Avec l'identité numérique certifiée
France Identité, donnez procuration
de façon 100 % dématérialisée

Ma procuration 100 %
dématérialisée

2



Avec votre identité numérique certifiée,
plus besoin de vous rendre au commissariat,
en brigade de gendarmerie
ou au consulat

Ma procuration 100 %
dématérialisée

3



Effectuez votre demande de procuration
en ligne sur maprocuration.gouv.fr
puis authentifiez-vous avec France Identité

Ma procuration 100 %
dématérialisée

4



Vous êtes **informé par courrier**
dès que votre procuration
est acceptée



Allez Voter!

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES : ÉLAGAGE OBLIGATOIRE DES PARCELLES

Les propriétaires sont informés qu'ils doivent procéder, dans les plus brefs délais, à l'élagage des arbres et végétations débordant sur la voie publique ou sur les propriétés voisines.

À défaut d'intervention volontaire et rapide de leur part, une société spécialisée sera mandatée directement par la commune pour effectuer ces travaux d'élagage. Les frais engendrés seront alors facturés intégralement aux propriétaires concernés.

Cette démarche vise à assurer la sécurité, la visibilité et la préservation des espaces communs, conformément à la réglementation en vigueur.

Il est donc vivement recommandé aux propriétaires de prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter toute facturation supplémentaire.





PROMENADES, CHAMPIGNONS ET VELOUTÉ : L'AUTOMNE S'INVITE À LANRODEC

 **L'automne, une saison pour se recentrer et se régaler**

L'automne s'installe doucement dans notre commune. Les matins se font plus frais, les couleurs changent, et la nature nous invite à ralentir. C'est une période propice à la reconnexion : à soi, à la nature, et aux petits plaisirs simples du quotidien.

Après l'énergie de l'été, l'automne nous incite à prendre soin de nous, à retrouver un rythme plus doux, à savourer un thé chaud, à se promener en forêt... et à ouvrir l'œil pour repérer les trésors de saison : les champignons.

Partir à la cueillette des cèpes, c'est bien plus qu'une balade. C'est un moment d'apaisement, une respiration. On marche, on observe, on se reconnecte à la terre. Et quelle joie de rentrer avec son panier rempli de ces précieux champignons au parfum boisé !

Pour prolonger ce plaisir gustatif, voici une recette simple et réconfortante, parfaite pour une soirée d'automne :



Velouté de cèpes

Ingrédients (pour 4 personnes)

- 400 g de cèpes frais (ou surgelés)
- 1 oignon
- 1 gousse d'ail
- 30 g de beurre
- 1 pomme de terre moyenne
- 75 cl de bouillon de volaille ou de légumes
- 10 cl de crème fraîche
- Sel, poivre, persil (facultatif)

Préparation :

1. Nettoyez soigneusement les cèpes et coupez-les en morceaux.
2. Dans une cocotte, faites revenir l'oignon émincé et l'ail dans le beurre.
3. Ajoutez les cèpes et laissez-les suer quelques minutes.
4. Ajoutez la pomme de terre coupée en dés et le bouillon. Laissez mijoter environ 25 minutes.
5. Mixez le tout, ajoutez la crème, salez, poivrez.

Servez bien chaud, avec un peu de persil ciselé et quelques croûtons dorés.



🌸 **Conseil bien-être** : Prenez le temps d'apprécier ces petits instants simples. Une promenade en forêt, un bon plat chaud, un moment de pause... L'automne nous rappelle que ralentir, c'est aussi avancer différemment.

🌿 **Cueillir oui... mais avec prudence !**

À Lanrodec, la cueillette des champignons est autorisée :

- les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés,
- dans la limite de 5 litres par personne.

🚫 Les déplacements à vélo sont interdits en forêt.

Et surtout, en cas de doute, n'hésitez pas à faire vérifier votre cueillette en pharmacie avant de les consommer. Certains champignons toxiques peuvent ressembler à s'y méprendre aux comestibles !

Merci de respecter la nature : ramassez sans arracher les jeunes pousses, ne laissez pas de déchets, et profitez simplement de la beauté de nos Bois d'Avaugour et de Bois-Meur. 🌸

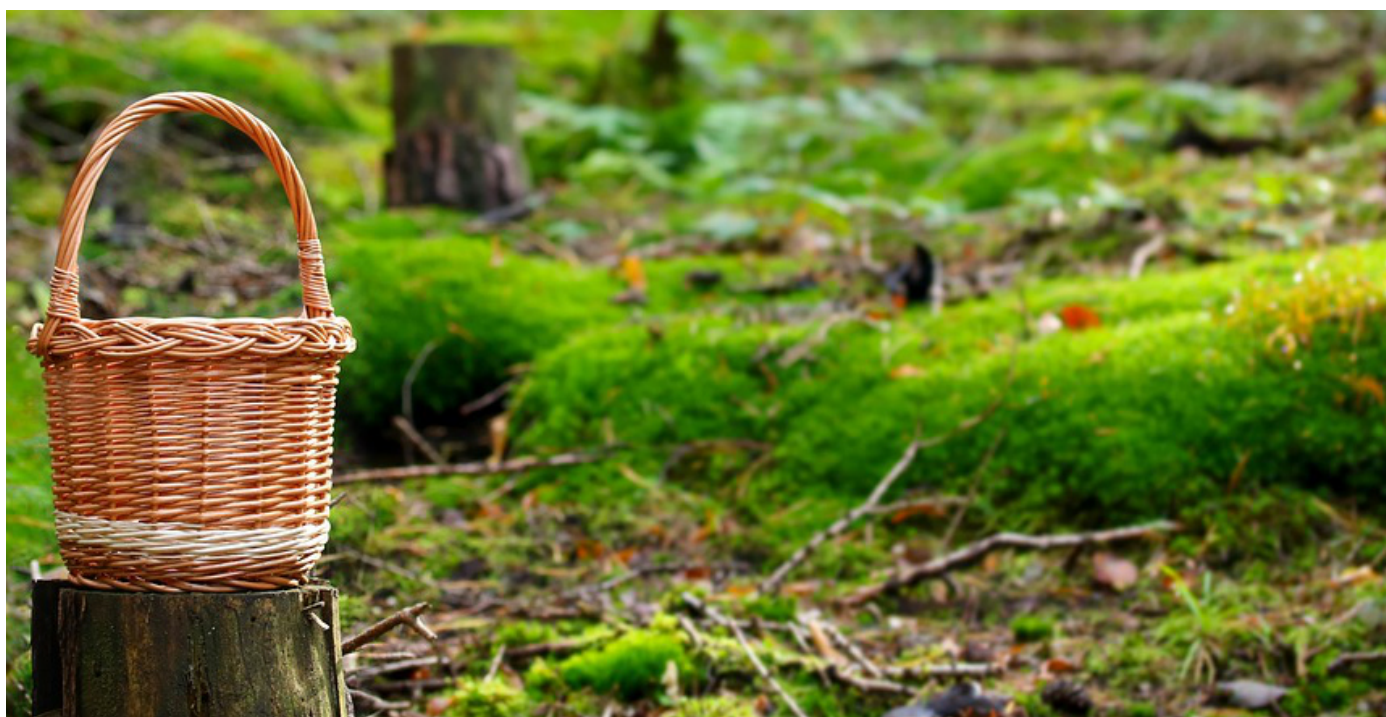
🎯 **Chasse**

Pour la sécurité de tous, la chasse sera autorisée au Bois Meur et au Bois d'Avaugour aux dates suivantes :

Lundi 3 novembre 2025	Samedi 8 novembre 2025
Lundi 17 novembre 2025	Jeudi 27 novembre 2025
Lundi 1 ^{er} décembre 2025	Samedi 6 décembre 2025
Jeudi 11 décembre 2025	Jeudi 18 décembre 2025
Jeudi 8 janvier 2026	Jeudi 15 janvier 2026
Lundi 19 janvier 2026	Samedi 24 janvier 2026
Jeudi 29 janvier 2026	Lundi 2 février 2026
Samedi 7 février 2026	Jeudi 12 février 2026
Jeudi 26 février 2026	

Soyez attentifs aux panneaux d'affichage et restez sur les sentiers balisés lors de vos promenades.

Aline BRIAND-LE FRANCOIS





La commune de Lanrodec
vous annonce son

Marché de Noël

Dimanche 07 Décembre
A Kerprin

